

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 mars 2018

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-huit le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-deux mars deux mille dix-huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

**BUDGET PRIMITIF
2018 DU BUDGET
ANNEXE DES
PARKINGS PUBLICS
DE LA VILLE DES
LILAS.**

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE (à partir de 20h11), Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Mathieu AGOSTINI, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER,

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Lionel BENHAROUS par Madeline DA SILVA, Johanna BERREBI par Sandie VESVRE, Nathalie BETEMPS par Liliane GAUDUBOIS, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Camille FALQUE par Patrick CARROUER (jusqu'à 20h11), Narcisse NGAKA par Arnold BAC, Delphine PUPIER par Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU par Guillaume LAFEUILLE, Irina SCHAPIRA par Christian LAGRANGE, Frédérique SMADJA par Valérie LEBAS, Manuel ZACKLAD par Jean DESLANDES, Marie-Geneviève LENTAIGNE par Mathieu AGOSTINI.

ABSENTS :

Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Liliane GAUDUBOIS

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180328-D29-18-DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS PUBLICS DE LA VILLE DES LILAS.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 107 prévoyant la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 avec option d'une gestion hors taxes applicable à un service public industriel et commercial,

VU la délibération du 7 mars 2018 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

VU l'extrait du compte de gestion produit par Monsieur le Trésorier Municipal de Pantin, certifiant que l'exécution du budget annexe des Parkings publics de la Ville au titre de l'année 2017 a donné les résultats qui sont repris dans le budget 2018,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : DECIDE d'approuver les propositions du budget primitif 2018 du budget annexe des Parkings publics de la Ville des Lilas détaillées dans le budget et annexes joints, dans les conditions d'équilibre ci-après.

ARTICLE 2 : DIT que le budget est voté par chapitres.

ARTICLE 3 : PRECISE que le budget primitif 2018 du budget annexe des Parkings publics est adopté avec reprise anticipée du résultat de l'année 2017 au vu de l'extrait du compte de gestion émis par Monsieur le Trésorier Municipal de Pantin attestant le résultat tel qu'il ressort du compte administratif provisoire.

ARTICLE 4 : DIT que la reprise anticipée du résultat 2017 du budget annexe des Parkings publics se décompose comme suit :

- solde cumulé d'investissement : + 76 173,99 €
- résultat d'exploitation cumulé : + 168 922,94 €

ARTICLE 5 : DIT que la balance générale du budget annexe des Parkings publics de la Ville des Lilas avec la reprise anticipée des résultats s'établit comme suit :

EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	578 922,94	410 000,00

+

+

REPORTS	RESES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		168 922,94

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (RAR + Résultat + Crédits votés)		578 922,94	578 922,94
--	--	-------------------	-------------------

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	305 130,00	228 956,01

+

+

REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		76 173,99

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (RAR + Résultat + Crédits votés)		305 130,00	305 130,00
--	--	-------------------	-------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET		884 052,94	884 052,94
------------------------	--	-------------------	-------------------

ARTICLE 6 : DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de Pantin et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD



Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180328-D29-18-DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **30 MARS 2018**
- et de son affichage le **05 AVR. 2018**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

31 Voix pour

Voix contre

3 Abstentions

NPPV



Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180328-D29-18-DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018